

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-053

Objet : Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) avec zone forestières n° 5 -

- A. Election par le conseil municipal de deux propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant de biens fonciers non bâtis
- B. Désignation de deux propriétaires titulaires et de deux propriétaires suppléants forestiers

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Procurations	1
Votants	15
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/09/2026,

PRÉSENTS - BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, DARIO Maryline, FRICARD Daniel, AIME Catherine, MARCO Philippe, LENTIN Sylvie, VILLARD Patrice, GIONNE Céline, VAN ROYEN-GORNESS Michael, DENOUAL Davy, DELBREL Christophe, CHAIX Mélodie.

POUVOIRS - CARRERE Stéphanie.

ABSENTS - Néant.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire fait connaître que par lettre en date du 11/06/2026, Madame la Présidente du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à la nomination des propriétaires appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier n°5 regroupant les communes de Ambrus, Xaintraillles, Montgaillard-en-Albret, Vianne et Buzet-sur-Baïse.

Madame Laurence BENLLOCH, Maire de Vianne siégera à cette commission en tant que représentant élu de la commune.

A. Pour les propriétaires de biens fonciers non bâtis

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie et a été inséré dans le journal local SUD OUEST le 25 août 2026, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires de biens fonciers non bâtis ci-après :

- M. Jean-Luc TEYSSIER, titulaire
- M. Pascal BERTRAND, titulaire
- M. Julien GIURIATO, suppléant

qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée pour le collège des propriétaires fonciers non bâtis :

- M. Jean-Luc TEYSSIER, titulaire
- M. Pascal BERTRAND, titulaire
- M. Julien GIURIATO, suppléant

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets (ou à main levée si l'unanimité du conseil municipal le décide), dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Pour le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis

Elections des propriétaires titulaires :

Le nombre de votants étant de 15, la majorité relative est de 8 voix.

AR Prefecture047-214703183-20260915-2026_053-DE
Reçu le 16/09/2026

Ont obtenu au premier tour :

- M. Jean-Luc TEYSSIER 15 voix
- M. Pascal BERTRAND 15 voix

Compte tenu des voix recueillis par chacun d'entre eux, sont élus membres titulaires :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Monsieur	TEYSSIER	Jean-Luc	13 rue des Bains - 47230 LAVARDAC
Monsieur	BERTRAND	Pascal	8 route de Lapeyrade - LD « palisse » - 47230 VIANNE

Election du propriétaire suppléant :

Le nombre de votants étant de 15, la majorité relative est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- M. Julien GIURIATO 15 voix

Compte tenu des voix recueilli, est élu membre suppléant :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Monsieur	GIURIATO	Julien	LD « Pebadie » - 47230 THOUARS SUR GARONNE

B. Pour les propriétaires forestiers

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Vincent VAN GESTEL et Madame Valérie TAULET ont proposé leur candidature en qualité de titulaires, et Messieurs Dimitri TONIN et Jean-Paul GIURIATO ont proposé leur candidature en qualité de suppléants,

qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Pour le collège des propriétaires forestiers :**Désignation des propriétaires forestiers titulaires :**

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Monsieur	VAN GESTEL	Vincent	1 rue Joliot Curie - 47230 VIANNE
Madame	TAULET	Valérie	13 rond point des Lugées - 33740 ARES

Désignation des propriétaires forestiers suppléants :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Monsieur	TONIN	Dimitri	4 lotissement Daniel Bacqué - 47230 VIANNE
Monsieur	GIURIATO	Jean-Paul	350 route de Buzet - 47230 VIANNE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telrecours.fr

Acte certifié exécutoire le : 16/09/2026

Transmission à la préfecture le : 16/09/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZLe Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH